

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 165

présenté par  
M. Bonnell

-----

**ARTICLE 6**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elles permettent aussi de vérifier qu'une part conséquente du budget est affectée à la recherche et au développement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'innovation et la recherche constituent des éléments majeurs, dont les budgets alloués ne doivent jamais être marginalisés. Des pays tels que les États Unis, l'Israël, ou la Russie continuent d'investir dans la recherche et de s'équiper en matériel toujours plus performant. La cyber sécurité constitue un point cardinal de nos systèmes de défense. De nouvelles menaces pèsent aujourd'hui sur notre pays. Le monde dans lequel nous vivons nécessite que des moyens financiers importants soient débloqués afin de continuer à protéger nos concitoyens et nos militaires et de pouvoir s'adapter aux outils de plus en plus pointus dont se dotent nos pays voisins.

L'histoire a montré que l'innovation, y compris à travers les guerres, a participé jusqu'à l'amélioration de nos modes de vie.

Laisser en berne les budgets consacrés à la recherche et au développement, c'est prendre du retard face à nos pays voisins, mais c'est aussi et surtout perdre l'opportunité d'inscrire notre pays dans le monde demain qui ira toujours plus loin vers le progrès. Nos industries s'inscrivent dans des démarches compétitives et ambitieuses et apportent une plus value certaine à notre pays. Pourquoi ne pas en faire de même avec notre armée ?

Sans l'innovation et une sérieuse prise en considération de son importance, nous nous assurons de réduire la capacité de notre pays, à se défendre, à être présent sur les zones de conflits, et à assurer la sécurité nos concitoyens.